

EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 22 Mai 2025

ARRÊTÉ

Portant réglementation du stationnement
De la Rue de l'Abbé Gautier

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU l'article L. 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale,
Considérant la demande des familles de bénéficier d'un stationnement pour les invités lors des cérémonies de mariage qui se dérouleront à la Mairie d'Épineuil ;

ARRÊTE:

- Article 1** – Le Samedi 07 JUIN 2025 de 10 heures à 13 heures, le stationnement de la Rue de L'Abbé Gautier sera réservé aux invités pour la célébration du mariage ce jour (4 places)
- Article 2** – La réglementation du stationnement sera mise en place par les agents communaux, sous-la Responsabilité de Madame le Maire.
- Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur. Madame le Maire d'Épineuil est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- La Sous-Préfecture d'AVALLON
 - Brigade de Gendarmerie de TONNERRE
 - Monsieur l'Adjoint aux travaux ainsi qu'à son délégué

Fait à ÉPINEUIL, le 22 Mai 2025

Le Maire,

Francoise SAVIE EUSTACHE



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Épineuil, Yonne. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ÉPINEUIL' at the top, 'Yonne' at the bottom, and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.